



Communiqué

le 08/01/2016

PPCR : le 26 janvier 2016, MOBILISEZ-VOUS !

Force Ouvrière a voté contre l'accord Parcours Professionnels Carrière Rémunération (PPCR) que le gouvernement a décidé d'imposer, malgré un suffrage minoritaire.
Quels sont les impacts de PPCR sur les agents des SDIS ?

PPCR, concrètement pour les agents des SDIS c'est...

- La suppression de l'avancement à l'échelon minimum.

Tous les agents passeront désormais les échelons au maximum induisant une perte de pouvoir d'achat. Il n'y aura pas d'incidence sur les premières années de la carrière. Le mécanisme d'accélération n'interviendrait qu'au stade où « l'agent a acquis une expérience professionnelle permettant de dresser un premier bilan de carrière ». Il apparaît donc que les premiers échelons ne reposeraient que sur l'ancienneté.

- **La fusion des grilles indiciaires, échelles 4 et 5**, (grilles des sapeurs 1ère classe et caporaux) impliquant la création et l'appellation d'un nouveau grade dont l'accès se fera uniquement sur concours. (actuel SPP 1).

- **Aucune garantie, aucune lisibilité, aucune intégration en catégorie B** pour les sous-officiers. Ainsi les grilles des sergents et des adjudants ainsi que celles des Agents de Maîtrise (AM) et des Agents de Maîtrise Principal (AMP), donc les grilles atypiques seraient réévaluées. Cependant à ce jour, aucune précision n'est apportée.

- **La suppression de la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)** et les allongements de durée des grilles indiciaires vont servir à financer les modestes augmentations des fins de grilles.

PPCR va impacter les carrières en rallongeant celles-ci de manière significative !

Cela se traduit inévitablement par une perte considérable du pouvoir d'achat. Le projet indique : « des dispositions communes à plusieurs corps et cadres d'emplois seront mises en place dans les filières estimées comme les plus pertinentes en termes d'identité de missions ».

La remise en cause de la spécificité de la filière SPP pour tendre vers un statut unique est en marche ! INADMISSIBLE !!!

Les propositions ponctuelles d'intégration des quelques primes dans le traitement, sont DÉRISOIRES :

- 3 points pour la catégorie C,
- 5 points pour la catégorie B,
- 7 points pour la catégorie A (3 en 2017 et 4 en 2018).

PPCR souhaite garantir un déroulé de carrière sur 2 grades minimum alors que nous, SPP sommes sur 3 grades, ce qui équivaut à réduire les promotions si l'on n'augmente pas de fait les quotas.

L'avancement de grade devient occulte et aléatoire, les conditions d'avancement sont basées sur la valeur professionnelle. Il y a un fort risque de clientélisme puisque rien n'est défini quant aux critères permettant l'évaluation de la valeur professionnelle.

Ces dispositions qui vont jusqu'en 2020 alors que les différentes élections interviendront en 2017 nous laissent perplexes.

L'effort est une nouvelle fois du côté des agents, pas des gouvernants !

le SNSPP-PATS-FO souhaite :

- **L'intégration des primes dans le traitement de base** mais nous exigeons une significative augmentation de la valeur du point d'indice, indexée à minima sur l'augmentation du coût de la vie. Cela permettrait une augmentation régulière du pouvoir d'achat, sans oublier un coup de pouce pour rattraper les nombreuses années sans augmentation du point d'indice. **Pour rappel, depuis 2010, le gel du point d'indice fait perdre à un agent de catégorie C 1300€ /an, 1700€/an pour un catégorie B et 2900€ pour un catégorie A !**

- **Des mesures générales permettant de compenser les pertes de pouvoir d'achat,**

- **Le développement de l'emploi public statutaire** par des créations d'emplois dans les SDIS et tous les services de sécurité,

- **Des moyens financiers à la hauteur des besoins de service public** et des SDIS pour assurer la sécurité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

- **La défense d'un service public de proximité** garant de la cohésion sociale de notre pays.

On nous a menti sur la filière et le SNSPP-PATS-FO ne signera pas un chèque en blanc avec PPCR !

Le 26 JANVIER : Tous dans la rue pour défendre notre profession et le service public !

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.09

20 avenue du Général De Gaulle
33120 Arcachon